

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Mme Stéphanie BORIE

Réf : SB/ FL n° 2017.041

Marmande le 6 février 2017

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 30 janvier 2017

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le **24 janvier 2017**, s'est réuni le **lundi 30 janvier 2017** à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DUTHEIL Didier, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, CARBONNET Serge, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, CHRISTEN Roland, COUZINEAU Patrick, ANGELY Lydie, CARRERE-GALDIN Nicole, MARCHAND Jean-Pierre, DALLA SANTA Jean-Christophe, BRETAGNE Karine, HOSPITAL Michel, SPECOGNA Marilyn, VERDIER Alain, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, Conseillers Municipaux –

Absents ou excusés : CAMPS Brigitte, MANIER Bernard, MAURIN Patrick, BALLEREAU Marie-Catherine, MAHIEU Anne,

Pouvoirs : de Brigitte CAMPS à Karine BRETAGNE, de Marie-Catherine BALLEREAU à Jean-Pierre MARCHAND, de Bernard MANIER à Didier DUTHEIL, d'Anne MAHIEU à J.HOCQUELET,

M. Le Maire énonce les pouvoirs.

Il soumet le procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2016 à l'approbation. M.CERUTI demande à ce que son intervention page 5 soit retirée.

M. Le Maire accepte.

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

R.CHRISTEN est désigné secrétaire de séance.

M. le MAIRE prononce quelques mots de préambule.

Les animations de Noël ont été un véritable succès. Pour M. Le Maire cela signifie que les personnes qui veulent venir à Marmande viennent.

Il demande pour les prochaines animations de faire encore plus fort, il souhaite que tous les Marmandais soient satisfaits de venir en centre-ville. La barre est assez haute, les animations marmandaises sont une référence. Il souhaite que tous les marmandais soient satisfaits de venir.

M. le Maire explique que les travaux ont démarré, la circulation est fermée Rue de la République. Il s'agit de la première phase, et c'est l'aboutissement de deux années de travail sur le plan administratif et technique. Une nouvelle place du Marché va voir le jour. La circulation sera rétablie demain matin. La Place et la rue de la République vont être redéfinies.

M. le Maire explique que beaucoup de Marmandais se demandent quel est l'intérêt de refaire cette place. Le constat est que plus rien ne marche. Tous les équipements électriques sont complètement obsolètes et font disjoncter ce quartier. Cela comporte un vrai risque d'électrocution pour les ambulants et les habitants. De plus, Rue de la République il n'y a pas d'écoulement pour les eaux pluviales.

Il était donc nécessaire de prendre des décisions pour l'avenir. Il n'était plus possible de continuer ainsi, avoir une place où l'électricité marche de temps en temps, et de plus qui n'est plus fonctionnelle dès qu'il pleut.

M. le Maire souhaite donner une information importante concernant la Dotation Solidarité Urbaine. Jeudi dernier la loi Egalité et Citoyenneté a été censurée par le conseil constitutionnel, plusieurs dispositions retirées, elles ont été déclarées inconstitutionnelles.

Il explique que ce qui l'inquiétait c'était la diminution, la suppression de la DSU pour les communes qui n'atteignaient pas leurs objectifs en terme de logement social. Le texte a vu son nombre d'articles augmentés avec cette proposition, ce qui était grandement gênant.

Il n'était pas possible pour les communes d'atteindre leurs objectifs.

Le conseil constitutionnel a déclaré que supprimer la DSU était inconstitutionnel. M. le Maire explique qu'il pense que les députés doivent faire attention aux conséquences des projets de lois qu'ils proposent. Cela aurait en effet signé l'arrêt de la politique sociale de l'habitat de la collectivité. M. le Maire souligne qu'il a été très clair quand il a présenté ce dossier au Conseil d'Administration d'Habitatys. Pour lui, il était impossible de mener une politique sociale telle qu'elle était imposée. M. le Maire est heureux de ces changements.

M. le Maire souhaite revenir sur l'attribution du FISAC entre Noël et le Premier de l'an.

Le Fisac est un fonds d'intervention dans le domaine artisanal et commercial. Il a été accordé à Marmande 151 000 € en investissement et 27 000€ en fonctionnement sur des points qui sont maintenant à préciser. Le dossier a été accordé par rapport à des demandes précises.

M. le Maire tient à souligner que ce sont les services qui ont travaillé sur ce dossier et personne d'autre.

Il insiste sur le fait qu'il n'a jamais eu de rendez-vous pour défendre ce projet. Les services ont travaillé avec la collaboration de P.LABARDIN et S.DE LAMARLIERE et C.JOYA la Manager du Commerce.

M. le Maire félicite les services et les élus.

M. le Maire souhaite aborder l'ordre du jour.

M.CERUTI souhaite s'exprimer sur ce préambule. Il n'est pas convaincu par les explications de M. le Maire concernant les problèmes électriques et de voirie de la Place du Marché, il pense que la résolution des problèmes de voirie et électriques auraient coûté moins chers.

Concernant le FISAC, M.CERUTI souligne que dans tous les renouvellements urbains le Fisac, est présent, il est alimenté par une taxe pour les grandes surfaces.

M. le Maire lui explique que ce n'est pas le Fisac le problème mais plus la manière dont certains s'attribuent le travail et les décisions.

Dossier n° 1 – Motion Restructuration bureau des Douanes et disparition Brigade de Surveillance et d'intervention des douanes d'Agen.

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une démarche de modernisation des administrations d'Etat avec une rationalisation des dépenses pour les bâtiments et la localisation des services.

Il est évident que lorsque des services sont restructurés ils restent sur la commune, ce n'est malheureusement pas le cas pour les Douanes d'Agen. Le transfert prévu sur Bordeaux va appauvrir le territoire, la représentation du service public départemental.

M. Le maire insiste donc sur le fait qu'il est nécessaire de manifester leur mécontentement de ce côté-là.

Il faut accueillir favorablement les propositions en termes de recrutement dans les services des Douanes mais en revanche affirmer une opposition à toute éventualité de fermeture, et reconsidérer l'impact du projet.

M. CERUTI souhaite savoir par qui a été faite cette demande. M. le Maire explique que c'est directement par les syndicats des Douanes.

M. le Maire est très attaché à la territorialité. Les Douanes apportent une forme de compétence sur notre territoire, que ce soit sur Marmande ou Agen.

M. le Maire souligne que le conseil a la légitimité à donner un avis.

J.HOCQUELET rappelle son attachement à la défense du service public et précise qu'ils voteront cette motion et ils espèrent que le nombre de fonctionnaires ne diminuera pas de façon drastique.

Votants : 31 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°2 Présentation du premier bilan du conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

S.CARBONNET présente le dossier et précise que le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est l'instance de coordination locale de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Le CLSPD est présidé par le Maire de la commune.

Il réunit, selon le territoire, l'ensemble des acteurs prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.

Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique.

Une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est un plan triennal fixant les objectifs de travail du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Elle est élaborée dans le cadre du CLSPD et généralement sur la base d'un Diagnostic Local de Sécurité.

Il rappelle les axes stratégiques et les actions de la stratégie territoriale avec 5 programmes d'actions :

- 1) Veiller à la sécurité routière et transports publics (ex : comportement à avoir pour traverser un passage à niveau)
- 2) Agir en faveur des jeunes exposés à la délinquance et les conduites à risques (création d'un café-parent, mesures de responsabilisation)
- 3) Améliorer la Prévention des violences conjugales et intrafamiliales ainsi que l'aide aux victimes
- 4) Améliorer la sécurité et la tranquillité publique (vidéo protection, voisins solidaires, création d'une charte citoyenne...)
- 5) Faire perdurer le groupe de la veille d'urgence sociale (vus)

S.CARBONNET précise que plusieurs réunions se sont succédées.

M. le Maire explique que quand ils ont été élus le CLSPD était une instance qui vivait.

B.HEBERT lui a redonné une impulsion et il l'en remercie.

En terme de pédagogie plus il y aura de prévention plus on sera efficace.

Quelques chiffres intéressants. (Sur 4001 infractions) (Attention, ce sont des chiffres de la Brigade de Gendarmerie de Marmande, donc qui ne concernent pas que la ville de Marmande mais la circonscription. La gendarmerie ne peut pas sectoriser ses statistiques)

- Faits constatés : 1434 faits (+3.7%) par rapport à 2015.
- Faits élucidés : 541 (+21.6%)

Sous critères intéressants :

- Cambriolages : 130 (-0.8%)

- Infractions à la législation sur les stupéfiants : 46 (-20.7%)
- Personnes mise en cause et garde à vue : 468 (+20.3%)
- Vols à la roulotte : 198 (-23%)
- Vols à la tire : 79 (+31.7%)
- Vols à l'étalage : 57 (+83%)
- Outrage à agent dépositaire de l'autorité : 6 (-50%)

M. le Maire précise que les statistiques sont disparates il ne faut pas lâcher. Il demande à M.HEBERT d'expliquer la différence entre vol à la roulotte (véhicules) et vol à la tire (ce sont les vols qui consistent à subtiliser des objets que la victime porte sur elle. (Ex : personnes qui se sont faits dérober leurs téléphones par exemple dans les magasins).

M.CALZAVARA intervient pour la veille Urgence Sociale et rappelle qu'au début le pilotage était géré par le CCAS. Elle explique que B.HEBERT et P.MICHEL ont échangé et se sont mis d'accord sur une mutualisation. Ceci permettra aux personnes du CCAS d'avoir plus de temps pour les procédures. Elle souligne qu'il faut faire évoluer la veille sociale.

M.CERUTI pense que le CLSPD doit s'inscrire dans une démarche de prévention.

J.HOCQUELET intervient et remercie M.CARBONNET pour sa présentation. Il souligne les propos de M. le Maire qui a dit que le CLSPD vivait.

Il précise que le CLSPD existait et il a eu confirmation d'Alain RYNDZUNSKI.

Il déplore cependant le fait que sur les 24 dossiers (si l'on retire les dossiers des Finances qui sont des autorisations à engager les dépenses) seulement 8 dossiers sont passés en commission.

C'est dommage de ne pas pouvoir y réfléchir en amont. J.HOCQUELET le souligne pour que cela ne devienne pas une habitude.

Arrivée de M.HOSPITAL à 19h40.

M. le Maire est surpris de cette réaction. Il y a eu de nombreuses réunions concernant le CLSPD. M. le Maire rappelle à J.HOCQUELET que tous les grands dossiers passent en commission et celui-ci est une information. Il lui suggère de relire le règlement.

Il souhaiterait que J.HOCQUELET manifeste autant de courage pour défendre Marmande plus que pour défendre des « peccadilles politiques ». M. le Maire l'interroge sur une réunion sur le dossier de la rocade. Un engagement verbal avait été fait pour 2020, puis cela a été repoussé à 2021 par courrier et à ce jour la rocade est annoncée pour 2022 au plus tôt.

Il souligne à J.HOCQUELET que par rapport à cela il ne se manifeste pas alors que ce sont des décisions qui atteignent Marmande.

Il l'interroge : où est l'importance pour des peccadilles ou la rocade, et être le représentant de notre ville, la défendre. M. le Maire demande à P. Labardin s'il se trompe.

P.LABARDIN évoque les discussions avec le Conseil Départemental, menées avec M. Pierre CAMANI, J.HOCQUELET, J.BILIRIT, S.THIERRY (Directeur Général des services techniques de l'agglomération).

Plusieurs sujets ont été évoqués : la sécurisation des boulevards, la sécurisation d'un certain nombre de ronds-points, la rocade. D'autres explorations ont été faites pour la piste cyclable, pas possible par rapport à la sécurisation des voitures, et la signalétique entre les communes de Marmande et de Fourques.

Il avait été convenu de retourner sur le terrain. P.LABARDIN rappelle que le débat était correct et précise que pour la rocade cela prolonge les délais, et que compte tenu de l'économie, les transports de l'usine CREUZET, ils ne sont pas rassurés par rapport à l'avancée du dossier rocade.

M. le Maire conclut en précisant que pour ce dossier CLSPD le président M. Pierre CAMANI a été invité le 21 septembre pour le CLSPD plénier.

Il souligne que le travail est fait et précise à J.HOCQUELET que s'il juge qu'il y a des défauts de transparence ce n'est peut-être dû qu'à de l'inattention mais pas du calcul.

Il souligne que certaines plaintes sont remontées jusqu'à lui dans la journée concernant le dossier n°4.

Pour le dossier n°4 il précise qu'il n'y a aucune modification il s'agit simplement du renouvellement d'une convention. Il n'y avait pas de commission culture programmée. Pour

ce seul dossier, M. le Maire avait demandé à ce que l'opposition soit avertie il y a eu un défaut de ce côté-là, un défaut de transparence. Cela n'a pas été fait. Par conséquent M. le Maire annonce que le dossier n°4 sera retiré et réétudié au prochain conseil municipal.

J.HOCQUELET ne comprend pas un tel emportement de la part de M. le Maire.

Il a fait cette remarque pour pouvoir se l'approprier dans le but que cela ne se renouvèle pas. Il précise que pour lui ce ne sont pas des peccadilles que sur les 6 dossiers un seul soit passé en commission. Il laisse le soin de juger son propre ordre du jour.

Il explique que pour le CLSPD le président CAMANI avait demandé à être représenté cependant ni Madame BORDERIE ni lui étaient disponibles, cela n'empêche que ses collègues n'auraient pas vu cette présentation.

Pour M. le Maire J.HOCQUELET n'apporte rien de neuf.

J.HOCQUELET souhaite préciser qu'il considère qu'il défend son territoire, sa ville, les administrés.

Il souligne que M. le Maire a donné un calendrier. C'est un calendrier qui paraît peut être long mais la difficulté est la construction du pont qui va enjamber la ligne de chemin de fer. C'est très compliqué. Il précise qu'il faut deux ans de réservation auprès de la SNCF. Madame le Préfet a pris l'arrêté qui permet de prendre des décisions. Le calendrier est optimisé. Il précise qu'ils défendent ce projet-là dans un contexte départemental difficile avec des contraintes budgétaires. Ils se battent pour la rocade, et trouvent eux aussi le calendrier long. Il souligne qu'il faut expliquer au maire d'Agen qu'il n'y a pas qu'Agen sur le territoire.

Mais il juge que cela ne justifie pas un tel emportement de la part de M. le Maire.

M. le Maire répond qu'il y n'y a pas d'emportement mais juste des précisions et de plus que toute la campagne de son prédécesseur (vidéo à l'appui) reposait sur la rocade.

M. le Maire lui demande de prendre ses responsabilités, des décisions en toute équité et de défendre le territoire.

Il rappelle que le CLSPD est de la transmission d'information, une commission n'est pas obligatoire.

M.CERUTI prononce quelques mots sur la rocade, il se bat pour avoir des dotations qui ne baissent plus.

C.CILLIERES intervient et souhaite revenir sur la décision de M. le Maire de supprimer le dossier n°4 qu'il juge dommageable. Leur intention n'était pas de voter contre.

M. le Maire explique qu'il n'y a pas plus transparent que lui et que quand un dossier est posé il est abouti. Il a demandé aux services de prévenir l'opposition il semblerait que cela n'est pas été fait. M. le Maire précise qu'il est légaliste.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du premier bilan du CLSPD.

Dossier n°3 Présentation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs DICRIM

M. le Maire souligne que ce dossier n'a pas fait l'objet d'une commission.

Il explique qu'il voudrait que la population se rende compte que le document qui leur a été remis est important et qu'elle le conserve. Cette présentation a pour objectif de faire évoluer ce document.

B.HEBERT invite les Marmandais à s'inscrire sur le fil citoyen, à transmettre l'information. Il s'excuse pour le désagrément du jour dû à un bug informatique.

S.BORDERIE s'interroge sur la dernière partie « comment être alerté » par rapport aux médias qu'elle ne voit pas inscrits.

M. le Maire souligne qu'il serait intéressant d'inscrire les comptes Facebook de la presse sur ce document.

L.VALAY demande des précisions par rapport à la sirène combien de coups. Elle évoque que l'on était attentif à tout ça dans les petits villages.

B.HEBERT précise qu'il n'y a pas eu d'évolution de ce côté-là, la sirène est toujours utilisée pour les inondations. Il explique que ce qui pourrait évoluer c'est la géolocalisation non pas des personnes mais des zones.

J.HOCQUELET dans le prolongement de la question de L.VALAY souhaite savoir s'il y a toujours une annonce pour la hauteur.

L.VALAY souligne qu'elle est inscrite depuis plusieurs années sur le fil vert et elle trouve ce mode d'information très pertinent.

B.HEBERT précise que les services municipaux et les élus vont participer à des exercices pour être plus performants.

M. le Maire demande à chacun d'être réactif.

D.DUTHEIL précise que la rocade apporterait de la rapidité pour les transports des produits chimiques, toxiques, la nécessité de cet équipement est impérieuse.

A.MAHIEU souhaite revenir sur le dossier n°4 à savoir le renouvellement de la Convention triennale Garorock.

M. le Maire clôt le sujet et ne souhaite pas y revenir.

C.CILLIERES souhaite faire le lien entre le Plan communal et les écoles. Il y a une sirène prévue. Il pense qu'il sera nécessaire de la revoir.

M. le Maire s'accorde à dire qu'il y a une double problématique avec les sirènes des écoles. Il existe deux types d'alertes : une pour le feu (où il faut s'échapper, sortir), et une pour l'intrusion (où il faut rester à l'intérieur). Des exercices de sécurité sont prévus ils permettront aux adultes de se préparer.

M. le Maire précise que le dossier n°4 soit le renouvellement de la convention triennale Garorock est retiré.

Dossier n°5 Présentation du Bilan social 2015

P.LABARDIN présente le dossier vu en commission et fait une restitution des chiffres, restitution des effectifs, de mouvements, des handicaps, du taux d'absentéisme, des logements de fonction, prévention ; formation, relations sociales, parité. Il présente la fiche de synthèse normalisée par le Centre de Gestion.

Il s'agit d'une obligation et c'est un outil statistique de gestion des ressources humaines.

La comparaison faite ce jour est par rapport à 2013.

Ce bilan social a été débattu en comité technique le 23 janvier 2017.

Des groupes de travail ont été mis en place pour une meilleure transversalité, la mise en place de jury de recrutement (nouveau par rapport à ce qui était fait jusque-là), développement de la formation, prévention des conditions de travail.

L'ensemble des points sont restitués.

Concernant les effectifs, on note une diminution des agents contractuels avec une politique de développement des CAE.

Au total il y a 408 agents contre 406 en 2013. La masse salariale n'a pas baissé. P.LABARDIN précise que par rapport au taux d'absentéisme, l'augmentation peut s'expliquer comme suit. En 2013 il y avait les jours de carence et ceux-ci avaient disparus en 2015. Il était important d'essayer de trouver les compétences en interne et cela ne peut se faire que par les jurys de recrutement.

On compte six logements de fonction pour nécessité de services, cimetière ou locaux à protéger.

Concernant la restitution Prévention le coût total des formations est de 10 368 €.

Les accidents de travail sont de 33, imputables au service, 4 imputables au trajet.

En matière de formation, P.LABARDIN annonce 962 jours de formation suivis par les agents sur un emploi, soit environ 3 jours de formation par agent permanent. Un effort important est fait pour la catégorie C. Le budget formation a doublé en 2015.
Pour les relations sociales, la collectivité participe à la complémentaire Santé labellisée de ses agents. Il fait la matérialisation des éléments vus avec la parité.

En matière de recrutement, à chaque fois le choix s'est fait par rapport aux compétences. On note une augmentation des accidents de travail.

Départ d'Anne MAHIEU à 20h30 et arrivée d'Alain VERDIER.

A la fin de la présentation, S.BORDERIE intervient et retient bien qu'il s'agit d'une synthèse. Elle précise qu'il manque cependant un certain nombre d'indicateurs sociaux qui ont été présentés lors du dernier Comité Technique. Ceux-ci permettent de mettre en évidence des points de vigilance qui méritent quelques remarques :

- l'augmentation du nombre de non titulaires avec les contrats de type CAE, CUI.
- la Baisse de 44 agents due notamment au non remplacement des départs à la retraite et la mutualisation
- une augmentation de l'absentéisme (à noter une différence avec le privé cela est un peu biaisé).
- une augmentation des accidents du travail sur les postes de titulaires ce qui peut s'expliquer par une baisse de la technicité

Elle tient à saluer le travail de l'ensemble des agents de la collectivité qui assurent des services de qualité auprès de la population marmandaise.

M. le Maire ne sait pas où S.BORDERIE trouve ces chiffres. Elle précise que ce sont les chiffres présentés en Comité Technique. M. le Maire précise qu'il a demandé dans l'après-midi un rajout soit le comparatif entre le taux national et le taux marmandais, taux national 9.3 % et taux marmandais 7.5 %. Il ne comprend pas comment S.BORDERIE peut conclure qu'à Marmande il y a un taux d'absentéisme supérieur.

S.BORDERIE explique qu'elle a utilisé les chiffres donnés en Comité Technique.

M. le Maire reprécise à S.BORDERIE que comme il l'a déjà dit il faut éviter de préparer ses interventions à l'avance. S.BORDERIE précise qu'elle a utilisé les chiffres donnés lors de la commission.

V.LABBE explique à la demande de M. le Maire qu'il existe différentes manières de calculer le taux d'absentéisme. Les deux manières de calculer ont été présentées.

Les taux utilisés sont des taux fournis par le Centre de Gestion.

La formule du Taux d'absentéisme utilisée par le CDG 47 est la suivante : (nombre de jours d'absence X 100) / (nombre d'agents x 365).

La méthode de calcul de SOFAXIS (assureur de nombreuses collectivités) pour obtenir le nombre de jours travaillés par an par agent est de retrancher 365, moins 104 jours de weekends, 25 jours de congés et les jours fériés. On arrive ainsi à un taux de 7.5 % alors que le taux national est de 9.3 %

M. le Maire conclut que le taux est donc bien inférieur à la moyenne nationale de 2%.

P.LABARDIN souligne que l'on peut noter une diminution des agents permanents.

Les contrats de type CDD ne sont pas renouvelés, ils ont suivi la politique gouvernementale. Il souligne le recrutement massif des TAP pour satisfaire les besoins de la collectivité.

Il souligne que la masse salariale n'a pas baissé et explique que ce que dit S.BORDERIE est faux, concernant la formation, le principe est de mettre les personnes qui ont des compétences au bon endroit, de faire en sorte de faire monter des agents par la formation.

Il souligne qu'ils ont essayé de trouver les compétences en interne avec un jury de recrutement, ce qui n'était pas fait avant. Les gens peuvent se présenter librement alors qu'avant tout était segmenté.

Le choix se fait uniquement en fonction de la compétence. Il refait un point sur les jours de carence présents en 2013 et non en 2015.

S.BORDERIE précise qu'elle n'a pas abordé le point de la formation, et qu'elle n'a rien inventé. Elle trouve très compliqué de travailler ensemble, et que dans cet hémicycle les

propos sont systématiquement critiqués. Elle explique que son intervention se voulait être une synthèse.

M. le Maire répond qu'il ne constate que des critiques. Il en prend acte.

M.CERUTI note qu'il y a 88 non permanents sur 408 agents. Cela fait donc 21 % de non permanents. Pour lui on a besoin de personnes, de professionnels, de personnes qui ont un statut pour satisfaire la population, ce pourcentage de non-permanents peut selon lui affaiblir le potentiel d'intervention.

Une deuxième réflexion : il faut agir pour aller vers des CDI si l'on n'embauche pas des fonctionnaires. Il reprend le terme de révolution numérique et pense qu'il faut aller plus loin et plus vite pour accompagner cette révolution numérique. Il souligne que la moyenne des salaires est plus basse que la moyenne nationale.

J.HOCQUELET remercie toutes les personnes pour cette commission et les débats, les échanges et explications avec C. DE NADAI, J.JACQUET, V.LABBE, P.LABARDIN.

Il explique que lors de cette réunion les participants avaient demandé s'ils pouvaient avoir la présentation de V.LABBE, un diaporama selon lui plus pédagogique.

J.JACQUET précise que c'est exactement le même diaporama qui est présenté ce jour.

L.VALAY précise que ce qui leur tient à cœur c'est la promotion interne, chercher les ressources au sein de la municipalité. C'est pour elle un indicateur. Elle cite des exemples. Elle souligne leur volonté de déceler des talents, de donner un sens encore plus fort à l'engagement des agents. Cela est important, fondamental pour elle, elle juge que cela permet aux personnes de se réaliser, de se donner de la valeur. Elle conclut que c'est un des souhaits de la municipalité.

M. le Maire souligne que son regard a été attiré par cette augmentation des accidents du travail. Il précise qu'il n'y a eu en fait que 3 accidents de travail ce qui représente 30% des accidents de l'année 2014, cependant ils se sont prolongés jusqu'en 2015.

Ces trois arrêts ont eu un impact sur l'année 2015. Ils représentent 549 jours d'arrêt pratiquement 1/3 de l'ensemble des arrêts.

Concernant les rapports avec le personnel leur choix est d'œuvrer avec prudence en matière de recrutement. Le seul critère retenu est la qualité professionnelle du postulant.

M. le Maire rajoute qu'il tient à la promotion interne, qu'il en va de l'épanouissement personnel de l'agent.

Il redonne quelques précisions concernant le temps de travail annualisé il n'y a aucun soucis, les agents travaillent à la mesure de leur contrat.

La municipalité participe à la complémentaire santé.

Il explique qu'il aimerait que tous les emplois précaires soient plus solides cependant dans le domaine de l'éducation par exemple on compte 180 jours travaillés dans l'année. Il s'agit là d'une impasse technique administrative à laquelle il faudra trouver des solutions un jour.

Il souligne que les personnes compétentes auront toujours leur bienveillance, 7 ont été stagiairisées.

En conclusion, pour lui le dialogue social est très satisfaisant, avec sans doute le risque d'un désaccord un jour ou l'autre. Ils sont respectueux des agents qui sont eux-mêmes respectueux de leurs élus. Chacun doit toujours faire un pas pour que la collectivité s'en trouve mieux.

Il rappelle qu'il s'agit d'un dossier d'informations puisque la loi l'exige.

Dossier n°6 Chantiers Jeunes Citoyens Solid'air Je peux vous aider

S.DE LAMARLIERE présente le projet.

Dans le cadre des travaux du projet Centre-Ville Cœur de Vie, le marché va être délocalisé place Henri Birac. Pour alléger le désagrément et permettre de garder une fréquentation optimale de tous les marmandais, il semblait intéressant de proposer une aide au portage des courses sur cinq lieux de stationnement de la ville : Parking Herriot ; Maré ; Place de la Laïcité ; La Filhole ; Souterrain.

Par conséquent, le Bureau Information Jeunesse organisera des « chantiers Jeunes Citoyens ». L'intitulé de l'action sera Jeunes SOLIDAIRES « Puis-je vous aider à porter vos courses ? ». Ces

chantiers sont en fait un outil pour appréhender le mieux vivre ensemble, le développement de l'esprit de solidarité, favoriser les échanges et rencontres des jeunes.

S.DE LAMARLIERE explique que l'encadrement, la médiation et la vie du groupe seront assurés par un agent du service Education, Citoyenneté et Jeunesse, ainsi que par la présence d'un élu.

Les jeunes doivent habiter Marmande, avoir entre 13 et 18 ans, et être disponible cinq samedis matin (un prévu pour la préparation et quatre pour l'action).

En fonction de leur assiduité et de leur investissement une bourse de 100 € leur sera versée.

S.DE LAMARLIERE précise que ce projet se fera en partenariat avec F.TAUZIN et C.JOYA Manager au commerce.

S.BORDERIE intervient. Elle souligne qu'elle espère que ses propos ne seront pas déformés. Elle insiste sur le fait qu'il n'est pas question de remettre en question ce projet mais elle s'interroge : « l'âge de 13 ans lui semble jeune ».

S.DE LAMARLIERE explique qu'ils se sont appuyés sur le même type d'actions menées dans d'autres villes. Les jeunes sont bien encadrés.

C.CILLIERES souhaite connaître les horaires.

S.DE LAMARLIERE précise que l'emploi du temps a été fixé de 9h à 12h.

M.CERUTI s'interroge sur la provenance du projet, la proposition vient-elle de l'exécutif ?

S.DE LAMARLIERE explique qu'il s'agit d'une proposition du Bureau Information et Jeunesse.

M. le Maire précise qu'ils sont en réflexion pour organiser une journée mensuelle de soutien aux commerces du Centre-ville et que parmi les propositions il y avait celle-ci.

M.SPECOGNA souligne que l'on peut trouver que 13 ans c'est jeune mais qu'il n'y a que quatre marchés et que quand les enfants sont motivés, plus ils en font. Elle note également qu'ils seront encadrés.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°7 Opposition au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à Val de Garonne Agglomération

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°8 Dénomination des voies desservant la résidence du Roc II

M.CERUTI souligne qu'il faut faire participer les citoyens.

M. le Maire précise que la municipalité s'adresse toujours aux représentants de quartiers qui doivent transmettre.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°9 Déclassement dans le domaine privé de parcelle appartenant au domaine public communal : partie parcelle cadastrée section IL n° 73

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°10 Vente parcelle cadastrée section IL n° 73 partie sise 6 Avenue François Mitterrand

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°11 Déclassement dans le domaine privé de parcelle appartenant au domaine public communal : chemin rural section DP

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°12 Vente chemin rural lieudit « Belloc » section DP

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°13 Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif – 2017 – Budget annexe Production d'Energie Renouvelable

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°14 Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif 2017 – Budget annexe Salle de Spectacles Comoedia.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°15 Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif 2017 – Budget principal

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°16 Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif 2017 – Budget annexe Assainissement

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°17 Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif – 2017 – Budget annexe Parc de Stationnement

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°18 Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif – 2017 – Budget annexe SPANC

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

J.HOCQUELET précise qu'ils ne voteront pas contre et que cela ne préjuge pas sur le vote du budget primitif.

M. le Maire ne comprend pas son intervention puisque cela se fait chaque année.

Dossier n°19 Remise gracieuse sur débit régie de recettes

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°20 Convention de partenariat avec la DGFIP - Fiscalité

M.CERUTI demande une précision sur ce que l'on veut optimiser dans le domaine fiscal. Il s'interroge cette convention conduit-elle à une révision pour modifier éventuellement la taxe foncière du bâti, taxe habitation.

M. le Maire précise que cela sert à mettre à jour les fichiers de la collectivité pour une équité fiscale. Les services fiscaux disposent d'informations que la collectivité n'a pas. C'est une révision des abus.

J.JACQUET précise que les catégories particulièrement ciblées sont les 7 et 8 c'est-à-dire les immeubles qui n'ont pas de salle de bains, à la limite de la ruine. Ils doivent faire preuve d'une revalorisation.

L.GAY s'interroge : il y a eu une mise à jour l'an dernier.

J.JACQUET précise que l'an dernier le travail portait sur les piscines, au total 300 non déclarées. Cette année le travail est ciblé sur ces catégories-là.

M. le Maire précise que ce n'est pas un travail impulsé par la commune mais par les services fiscaux.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°21 Gratuité du domaine public.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°22 Modification des ouvertures dominicales l'année 2017 pour les commerces de la ville de Marmande.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°23 Demande de subventions pour modernisation fonds littérature classique

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°24 Affectation des dépenses afférentes aux travaux réalisés en régie municipale par les Services Techniques Année 2017

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

L'ordre du jour est épuisé M. le Maire précise qu'il y a deux questions diverses. Il précise que le règlement n'est pas suivi, il a accepté mais à l'avenir il souhaite qu'un minimum de cadrage administratif soit respecté pour les questions orales.

M.CERUTI parle au nom de l'association Radar de la route de Miramont qui a envoyé plusieurs courriers. Il explique qu'il y a un dysfonctionnement à ce niveau. Il lit le courrier de l'association. Il y a une confusion pour de nombreux automobilistes, en quelques jours il est possible de perdre son permis.

Cette association fait plusieurs propositions.

Il explique qu'il fait le relais de cette association qui a ouvert un compte Facebook.

M. le Maire explique qu'il en a assez de ce radar. Il a été implanté pour une question de sécurité mais tous les accidents dramatiques qui se sont produits concernent tous les secteurs de la ville sauf ce radar. Il a obtenu des améliorations en termes d'articulation avec le feu. Il explique qu'avant il s'agissait « d'un radar récompense ».

La seule finalité est le flash.

M. le Maire va prendre contact avec M. le sous-préfet. Il souhaite mettre ce radar en feu orange clignotant en attendant de trouver une solution finale. Il précise qu'il n'y a pas de danger à cet endroit-là. Il ne se laissera pas faire : ou le radar marche ou pas, l'Etat doit apporter des preuves techniques.

Si cela ne sert à rien des décisions s'imposent.

Les aménagements coûtent chers à la municipalité.

M.CERUTI soulève le deuxième point qu'il souhaitait aborder : marquer un évènement (19 mars cessé le feu) pour le Front Libération Algérien en baptisant une rue, une voie, une place. Il est très important selon lui d'apporter un message de paix.

M. le Maire explique qu'il n'est absolument pas juge, ni censeur de l'histoire mais qu'il est favorable à un endroit pour que les gens puissent se recueillir en fonction des repères historiques de chacun. Il est favorable à un endroit du 19 mars et du 5 décembre 1962. Il propose à M.CERUTI de faire des suggestions avec S.CARBONNET.

J.HOCQUELET souhaite des précisions sur les décisions 308 et 309 qui fixent le prix de revient d'un élève savoir s'il y a une augmentation. N.GALDIN confirme qu'il y a effectivement une augmentation.

J.HOCQUELET demande également des précisions sur les décisions 328 et 329 sur les emprunts contractés.

M.CERUTI demande également une explication concernant la décision n°310.

M. le Maire explique que c'est ce qui est fait pour savoir ce qui est donné au secteur privé.

Décisions :

- ♦ Décision n° 2016.301 – 02.12.2016 - Convention de formation avec la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment - (Monsieur Jérémy DELBASSEE)
- ♦ Décision n° 2016.302 – 06.12.2016 - New Orchestra – Fêtes de fin d'année
- ♦ Décision n° 2016.303 – 07.12.2016 - Mise à disposition gratuite de la maison de quartier de Coussan au profit des Républicains 47.
- ♦ Décision n° 2016.304 – 07.12.2016 - Gratuité du domaine public pour Marché de Noël APE.
- ♦ Décision n° 2016.305 – 08.12.2016 - Maîtrise d'œuvre – Opération Centre-Ville, Cœur de Vie – Réaménagement des espaces publics et des voiries du quartier du marché de Marmande Marché n° 16.01- Avenant n° 1
- ♦ Décision n° 2016.306 – 07.12.2016 - Gratuité du domaine public pour Extension de terrasse pour l'établissement 100% bières
- ♦ Décision n° 2016.307 – 08.12.2016 - Maîtrise d'œuvre – Opération Centre-Ville, Cœur de Vie – Aménagement promenade Cœur de Lion et Place de la Filhole Marché n°15.24 – Avenant n° 1
- ♦ Décision n° 2016.308 – 08.12.2016 - Avenant n°1 à la convention de prestations de services entre la commune de Marmande et la société « les stratégies primitives » en date du 01/06/2016
- ♦ Décision n° 2016.309 – 08.12.2016 - Tarifs restauration scolaire et Centre de Loisirs Associé à l'Ecole (CLAE)
- ♦ Décision n° 2016.310 – 08.12.2016 - Détermination du prix de revient d'un élève d'une école publique de Marmande
- ♦ Décision n° 20
- ♦ 16.311 – 09.12.2016 - Souscription des contrats d'assurance pour les besoins de la commune Marché 2014.01 Lot n° 3 Avenant n°2
- ♦ Décision n° 2016.312 – 13.12.2016 - Soutien à l'association Choréa
- ♦ Décision n° 2016.313 – 15.12.2016 - Formation Conseil Citoyen Baylac – La Gravette
- ♦ Décision n° 2016.314 – 15.12.2016 - Annule et remplace la décision n° 2016.303 Mise à disposition gratuite de la maison de quartier de Beyssac au profit des Républicains 47.
- ♦ Décision n° 2016.315 – 15.12.2016 - Watson Band Quartet – Fêtes de fin d'année
- ♦ Décision n° 2016.316 – 15.12.2016 - Convention de formation avec Décider Ensemble (Messieurs Bernard MANIER, Christopher MEURDRAC, Philippe GIRERD, Madame Stéphanie BORIE)
- ♦ Décision n° 2016.317 – 16.12.2016 - Contrat de location maintenance de la machine à affranchir avec la Société NEOPOST
- ♦ Décision n° 2016.318 – 19.12.2016 - Entretien annuel de l'orgue de l'église Notre-Dame de Marmande
- ♦ Décision n° 2016.319 – 19.12.2016 - Convention de mise à disposition de logements municipaux en faveur du Centre Communal de l'Action Sociale de Marmande (CCAS)
- ♦ Décision n° 2016.320 – 19.12.2016 - Réalisation d'un emprunt auprès de la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES Budget Assainissement 2016
- ♦ Décision n° 2016.321 – 19.12.2016 - Réalisation d'un emprunt auprès du CREDIT MUTUEL Budget Principal 2016
- ♦ Décision n° 2016.322 – 19.12.2016 - Tarifs publics locaux applicables pour l'année 2017
- ♦ Décision n° 2016.323 – 22.12.2016 - Mise à disposition du « Hangar du petit Théâtre » en faveur de MR POWER dans le cadre du projet LAND ART.
- ♦ Décision n° 2017.001- 03.01.2017 - Convention de Partenariat entre la Commune de Marmande et Messieurs Borello, Bonotto, de Monsieur et Madame Chamaleau et de l'indivision Jay pour le prêt de terrains dans le Cadre du Festival Garorock 2017 pour l'aménagement de parkings pour véhicules légers
- ♦ Décision n° 2017.002 – 03.01.2017 - Contrat de prestations de services pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal
- ♦ Décision n° 2017.003 – 03.01.2017 - Contrat de cession avec l'association « Silverbrass »
- ♦ Décision n° 2017.004 – 04.01.2017 - Conférence de Madame Hélène Sorbé pour l'exposition Alban Denuit

- ♦ Décision n° 2017.005 - 04.01.2017 - Contrat de Maintenance des alarmes anti-intrusion Année 2017 avec la société ALVIS
- ♦ Décision n° 2017.006 - 05.01.2017 - Opération Centre-Ville, Cœur de Vie Réaménagement des espaces publics et des voiries du quartier du marché à Marmande Marché n° 16.11
- ♦ Décision n° 2017.007 - 09.01.2017 - FOURNITURE DE DOCUMENTS POUR LA MEDIATHEQUE Marché n°16.03
- ♦ Décision n° 2017.008 - 09.01.2017 - Achat de pianos
- ♦ Décision n° 2017.009 - 11.01.2017 - Mise à disposition gratuite de la salle de l'Espace Exposition au profit de l'USEP de Lot-et-Garonne
- ♦ Décision n° 2017.010 - 12.01.2017 - Achat de produits d'entretien à usage domestique et articles de droguerie Marché n°2013.01 - Avenant n° 1 aux lots 3, 5, 6, 8 Avenant n° 2 aux lots 1, 2, 4, 7
- ♦ Décision n° 2017.011- 17.01.2017 - Fête des Fleurs et des Saveurs Association Echappées Sauvages
- ♦ Décision n° 2017.012 - 17.01.2017 - Band y n'amics - Fête des Fleurs et des Saveurs
- ♦ Décision n° 2017.013 - 18.01.2017 - Lol ' Framboise Fêtes des Fleurs et des Saveurs
- ♦ Décision n° 2017.014 - 18.01.2017 - Compagnie Biloba - Fête des Fleurs et des Saveurs

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21 heures 35.

Le Secrétaire de séance,
Roland CHRISTEN



Le Maire de Marmande,
Daniel BENQUET



